



Préavis de grève 23 avril 2021

Pour l'emploi, la protection sociale et le retrait de la réforme d'assurance chômage

Les professionnels de la culture en lutte

Depuis le 4 mars 2021, une centaine de lieux culturels sont occupés par des artistes et techniciens intermittents du spectacle. Ces professionnels revendiquent le droit de travailler, la garantie de tous les droits sociaux et le retrait de la réforme d'assurance chômage que le gouvernement s'acharne à mettre en œuvre au 1er juillet. Dans ce contexte, la CGT tient à dénoncer le caractère très marginal du traitement qui est réservé à ce mouvement social majeur du secteur culturel dans les éditions nationales de France Télévisions.

Beaucoup de salariés intermittents qui concourent à la fabrication de nos antennes sont concernés, et il est urgent que le gouvernement mette en place un plan de reprise à la hauteur des énormes pertes d'activités subies en 2020 et 2021 du fait de la fermeture des lieux de culture.

Tous concernés

Partout les aides de l'État doivent sauvegarder et améliorer l'emploi, et non financer des licenciements parfois prévus de longue date. Ce plan doit également permettre l'insertion des jeunes notamment à la sortie des études, comme le

revendiquent les étudiants qui occupent eux aussi plusieurs théâtres. Tous les droits sociaux doivent être garantis, aussi bien l'accès aux congés maladie / maternité qu'à la médecine du travail, à la protection sociale complémentaire santé, à la prévoyance et aux congés spectacle.

L'accès à l'assurance chômage est un droit fondamental, dont la crise accentue la nécessité. Dans ce contexte, le gouvernement annonce la baisse ou la suppression des allocations chômage pour 1,7 million de travailleuses et travailleurs indemnisés. C'est d'une part un scandale pour les saisonniers, extra hôteliers, guides conférenciers, intérimaires, déjà durement touchés par la crise, en grande partie des jeunes. C'est d'autre part la raison qu'invoque le ministère du travail pour ne pas permettre une prolongation suffisante de « l'année blanche » pour les intermittents du spectacle.

La situation à France Télévisions

Et ce n'est pas le calamiteux plan de soutien aux salariés CDD mis en place en 2020 à France Télévisions qui permettra d'améliorer les choses puisqu'il ne génère aucune heure de travail donc aucun droit à l'assurance chômage (en plus de rogner sur certains droits des permanents).

En conséquence, la CGT de France Télévisions demande :

- ▶ La négociation d'un vrai dispositif de soutien aux salariés précaires de France Télévisions avec des contrats de travail comme cela a déjà été mis en oeuvre dans d'autres sociétés de l'audiovisuel public (Radio France, France Média Monde, INA))
- ▶ Le retrait de la réforme de l'assurance chômage qui doit entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2021

- ▶ La prolongation de l'année blanche pour tous les intermittents du spectacle, y compris pour ceux qui viennent d'entrer sur le marché du travail.

Pour soutenir ces revendications, la CGT appelle les salarié·e·s de France Télévisions à cesser le travail le 23 avril 2021, à partir de 00h et pour une durée de 24h, et à rejoindre les nombreux rassemblements sur tout le territoire et en particulier à Paris pour le **Vendredi de la Colère** à partir de 14h Place d'Italie.

**Le 23 avril manifestons solidairement pour l'emploi,
une protection sociale à la hauteur,
la prolongation des droits de toutes et tous.**

Le 16 avril 2021

Pour la CGT de France Télévisions,

Pierre Mouchel,
Délégué syndical central



Le 16 avril 2021 à 18H25
"avec les réserves d'usage"

France Télévisions
Laurence MAYERFELD
Directrice des Ressources Humaines
et de l'Organisation

